



Le Comité syndical de l'Île de Loisirs du Val de Seine, dûment convoqué, s'est réuni le mercredi 5 mars 2025 à 9h00, sous la présidence de Madame Fabienne DEVÈZE, Présidente du Syndicat mixte.

Fabienne DEVÈZE	: Présente
Suzanne JAUNET	: Absente
Vincent POIRET	: Présent
Victor RODRIGUES	: Absent
Jean-François RAYNAL	:
Cécile ZAMMIT-POPESCU	: Présente
Marc HERZ	: Présent
Fabien AUFRECHTER	: Absent
Gaëlle PELATAN	: Présente
Josiane SIMON	: Absente
Jean-Philippe LUCE	: Absent
Dieynaba DIOP	: Absente

DÉCLARATION PRÉALABLE :

La présidente souligne qu'il s'agit d'une seconde convocation, le quorum n'ayant pu être atteint lors du Comité syndical du 24 février.

La présidente annonce le décès de Jean-François RAYNAL, représentant départemental au sein du Syndicat mixte et ancien président et invite le Comité à respecter une minute de silence pour lui rendre hommage.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION :

Le procès-verbal de la réunion de Comité du 16 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS :

- 1- Campement de Roms sur le site du Gallardon : Dans le cadre des travaux de la remise en état du site, il a été proposé de renforcer l'accès afin de prévenir de nouvelles installations sauvages et de permettre aux promeneurs et aux passionnés de la nature de profiter pleinement de cet espace.
- 2- Suites flottantes : Dans le cadre du développement de l'Île, il a été suggéré d'accroître l'attractivité du port de plaisance, notamment du côté de l'Escale, par l'installation de suites flottantes.
- 3- Travaux de sécurisation : Dans le cadre de l'entretien et de la sécurisation de nos espaces, il est prévu de poursuivre la collaboration avec l'entreprise INOÉ pour garantir l'élagage et la sécurisation des arbres présentant des risques potentiels.
- 4- DPOL : Dans un souci de protection de l'environnement, l'Île a bénéficié d'un financement régional pour la mise en place d'un système de récupération des déchets et des hydrocarbures. Ce dispositif sera opérationnel très prochainement dans nos plans d'eau, notamment au port de plaisance.

5- Travaux d'entretien des hébergements : Afin d'accueillir nos clients dans les meilleures conditions et en toute sécurité, les services de l'Île entreprendront des travaux d'entretien dans les bâtiments d'hébergement.

6- Travaux du Centre équestre : La construction de cinq boxes spécialement conçus pour les chevaux lourds devrait être achevée d'ici la fin mars, permettant d'accueillir les chevaux de la Brigade Équestre des Yvelines dans des conditions optimales. À partir du 1^{er} avril, un avenant à la convention actuelle sera mis en place, introduisant de nouveaux tarifs.

7- Location de site pour les événements sportifs : Il a été souligné que le calendrier des événements sportifs organisés sur l'Île par les ligues, fédérations, clubs et associations ne doit pas interférer avec les activités du site. De plus, ces organisations devront également contribuer financièrement pour la mise à disposition du site.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

Mise à jour du règlement général du port de plaisance :

Le règlement général du port de plaisance, inchangé depuis sa création il y a près de vingt ans, nécessite d'être mis à jour.

Il est donc proposé au Comité syndical de voter le règlement général actualisé du port de plaisance selon le projet joint en annexe.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- Vu les motifs ci-dessus exposés ;
- Vu le projet de règlement général actualisé du port de plaisance.
- **Approuve la mise à jour du règlement général du port de plaisance à compter du 1^{er} avril 2025.**

Création du poste de Directeur Administratif et Financier de l'Île de Loisirs du Val de Seine :

À ce jour, l'Île de Loisirs du Val de Seine assure son fonctionnement sans responsable administratif, financier et des ressources humaines.

Pour garantir le bon fonctionnement de l'Île de Loisirs, il est essentiel de créer le poste de directeur administratif et financier, auquel seraient rattachés les services de comptabilité et de ressources humaines, sous l'autorité du directeur général.

La rémunération du Directeur Administratif et Financier de l'Île de Loisirs sera fixée sur l'un des indices de la grille des attachés territoriaux.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- Vu les motifs exposés ;
- **Approuve l'organisation des services telle que présentée ;**
- **Décide de procéder ce jour à la création du poste de Directeur Administratif et Financier de l'Île de Loisirs du Val de Seine, selon les modalités mentionnées ;**
- **Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2025 et suivants, en section de Fonctionnement, au chapitre 012 « charges de personnel ».**

AFFAIRES FINANCIÈRES :

Estimation des comptes de Fonctionnement au 31 décembre 2024 :

Une estimation des comptes de Fonctionnement est présentée au Comité syndical fin août et fin décembre de chaque année. Les comptes n'ayant pas encore été arrêtés à ce jour avec le Comptable public, ils ont donc été estimés au 31 décembre 2024 et un document de synthèse est joint en annexe.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **Prend acte de l'estimation des comptes de Fonctionnement au 31 décembre 2024.**

Pièce jointe : Comparatif cumulé N/BP/N-1 au 31 décembre 2024.

Budget Primitif 2025 :

La Présidente propose à l'Assemblée de voter le Budget Primitif de 2025, qui se résume comme suit (le document budgétaire complet est joint en annexe) :

BP 2025	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
	(sans le résultat reporté 2024)	(sans les restes à réaliser 2024)	
RECETTES	2 332 524.90 €	320 805.77 €	2 653 330.67 €
DEPENSES	2 332 524.90 €	320 805.77 €	2 653 330.67 €

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **Vote le Budget Primitif 2025.**

Pièce jointe : BP 2025 - Document budgétaire.

Participation des collectivités - Exercice 2025 :

La participation est répartie pour moitié entre le Conseil départemental des Yvelines et les quatre communes membres du Syndicat mixte : Verneuil-sur-Seine, Vernouillet, Triel-sur-Seine et Les Mureaux.

La contribution des communes est calculée en fonction de leur population respective.

Les dernières données fournies par l'INSEE concernant les populations légales sont les suivants :

- Verneuil-sur-Seine : 15.914 habitants
- Vernouillet : 10.025 habitants
- Triel-sur-Seine : 12.388 habitants
- Les Mureaux : 33.977 habitants

Les communes de Verneuil-sur-Seine, Vernouillet et Triel-sur-Seine ont délégué leurs compétences, et sont ainsi représentées depuis 1^{er} janvier 2006 par la CU-GPS&O au sein du Syndicat mixte. À l'inverse, la commune des Mureaux a conservé sa compétence et sa représentation au sein de cette instance.

Toutefois, afin d'assurer une cohérence territoriale, une efficacité, une équité entre l'ensemble des communes et d'harmoniser la situation juridique des quatre communes membres de la CU-GPS&O au sein du Syndicat mixte, la

CU-GPS&O souhaite que la commune des Mureaux lui transfère sa compétence en qualité de « Membre du syndicat de gestion de l'Île de Loisirs du Val de Seine ».

D'un commun accord entre la CU-GPS&O et la ville des Mureaux, il a été décidé que le transfert de cette compétence serait effectif le 1^{er} juillet 2025, après délibérations concordantes du Syndicat mixte et des communes membres : Verneuil-sur-Seine, Vernouillet, Triel-sur-Seine et Les Mureaux.

Dans l'attente de l'officialisation de ce transfert, la ville des Mureaux conserve sa compétence au sein du Syndicat mixte et demeure destinataire du titre de recettes qui sera ensuite ajusté au prorata entre la ville des Mureaux et la CU-GPS&O.

Pour le Budget Primitif de l'exercice 2025, il est proposé de voter une participation cumulée d'un montant total de 330.000 euros qui se répartie comme suit :

Département des Yvelines :	165.000 €
CU-GPSO :	87.463 €
Commune des Mureaux :	77.537 €
<u>Total :</u>	330.000 €

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- Vu les motifs ci-dessus exposés ;
- Vu la proposition de la présidente ;
- **Vote la participation des collectivités, au Budget Primitif de 2025, pour 330.000 euros au total, selon la répartition ci-dessus.**

Tarifs publics 2025 :

Les tarifs des services et prestations proposés par l'Île de Loisirs ont fait l'objet de discussions lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 16 décembre 2024.

Un projet tarifaire a été envoyé aux membres du Comité syndical qui ont pu en prendre connaissance avant la séance.

Pour l'exercice 2025, et afin de compenser l'augmentation des coûts d'exploitation, notamment la hausse des prix des denrées alimentaires et des charges de personnel, il a été décidé de procéder à une revalorisation et un ajustement des tarifs publics à partir du 1er avril 2025, ainsi que ceux du Centre équestre à compter du 1er septembre 2025, jusqu'à la prochaine décision annuelle du Conseil syndical.

Par ailleurs, il a également été décidé d'établir de nouveaux tarifs pour la location du site lors des événements sportifs.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 16 décembre 2024 ;
- Considérant la nécessité de procéder à une augmentation et un réajustement des tarifs en 2025 ainsi que la création de nouveaux tarifs pour la location du site lors des événements sportifs ;
- Vu les grilles tarifaires jointes en annexe ;
- **Adopte l'ensemble des tarifs proposés à compter du 1^{er} avril 2025 et ceux du Centre équestre à partir du 1^{er} septembre 2025.**

TRAVAUX, ÉQUIPEMENTS ET PROGRAMMES RÉGIONAUX :

Demande de subvention pour la remise en état du site du Gallardon suite au départ d'un campement de Roms :

Le 22 mars 2023, un campement de Roms s'est installé de manière illégale sur le site du Gallardon de l'Île de Loisirs. Cette situation a nécessité l'engagement d'un contentieux et leur présence a causé des dommages significatifs au site.

Le 29 janvier 2025, l'évacuation du campement a été effectuée par les forces de l'ordre, laissant le site dans un état déplorable avec une quantité considérable de déchets de diverses natures.

Une enveloppe budgétaire de 240.000 euros TTC est nécessaire pour procéder à la remise en état du site après l'évacuation et pour le traitement des déchets, afin de restaurer pleinement le site.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- Vu les motifs ci-dessus exposés ;
- Vu la fiche financière jointe en annexe ;
- **Sollicite de la Région Île-de-France une subvention de 240.000 euros pour la remise en état du site du Gallardon.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h30.

La Présidente du Syndicat mixte

Fabienne DEVÈZE



Nombre de pages : 5

Diffusion : Les membres du Comité syndical.

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES, D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU VAL DE SEINE
CHEMIN DU ROUILLARD 78480 VERNEUIL-SUR-SEINE
TEL. : 01 39 28 16 20 / MAIL : CONTACT@VALDESEINE.ILEDELOISIRS.FR